INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES, MONTMAGNY

Assemblée régulière du Conseil municipal, tenue le 07 août 2023, à la salle du conseil située au sous-sol du 205, rue principale, à l'heure habituelle des séances du Conseil.

Les Conseillers Max Laurent Vidal, Raynald Forgues, Yan Bolduc, Jessie Gonthier-Lajoie, Simon Pelchat et Étienne Fortin sont présents sous la présidence du Maire, Monsieur Donald Gilbert.

Josée Poulin, Directrice générale, Nancy Bertrand, Secrétaire-trésorière adjointe sont présentes tout le long de la rencontre. Roger Fortin, Officier municipal est absent.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux gens présents et procède à la lecture de l'ordre du jour.

01-08-2023 IL EST PROPOSÉ PAR : Max Laurent Vidal
APPUYÉ PAR : Yan Bolduc et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. On convient de laisser ouvert le point Varia.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-08-2023 CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de l'assemblée régulière, tenue le 01er mai 2023, a été remise à chacun des membres du Conseil avant la tenue de la présente session;
IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Forgues
APPUYÉ PAR : Max Laurent Vidal et résolu à l'unanimité des Conseillers présents qu'il soit adopté tel que rédigé.

03-08-2023 CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de l'assemblée régulière, tenue le 4 juillet 2023, a été remise à chacun des membres du Conseil avant la tenue de la présente session;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des Conseillers présents qu'il soit adopté tel que rédigé.

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX – FEUX D'ARTIFICE

04-08-2023 CONSIDÉRANT QUE les feux d'artifice prévus à la Fête Nationale ont dû être annulés à cause de la mauvaise température;
CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale a appelé Monsieur Denis Laferrière, artificier suite à l'assemblée du 4 juillet dernier;
CONSIDÉRANT QUE Monsieur Denis Laferrière propose de remettre les feux d'artifice lors d'une activité à l'automne ou d'annuler l'activité et que la Municipalité rembourse un montant de 200,00$;
IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Forgues
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières annule les feux d'artifice et rembourse un montant de 200,00$ à Monsieur Denis Laferrière.

CORRESPONDANCE

L'invitation au Rendez-vous de la ruralité qui aura lieu le 14 septembre prochain a été remise aux élus. L'évènement se tiendra à l'Isle-aux-Grues.

Transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny fête ses 20 ans. Pour célébrer cet évènement, l'organisme offre ses services gratuitement le 20 du mois.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE
05-08-2023
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Madame Myriam Goupil informe les élus qu'à compter du 1er septembre prochain, elle n'assurera plus l'entretien ménager à la salle municipale.

CONSIDÉRANT QUE la 7e édition de la Course aux Couleurs du Sud aura lieu le 23 septembre;
CONSIDÉRANT QUE l'évènement aura lieu à Notre-Dame-du-Rosaire et sera au profit du Centre d'Entraide Familiale;
CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny dispense des services sur tout le territoire de la MRC de Montmagny;
IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Pelchat
APPUYÉ PAR : Yan Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité offre une contribution de 200$ pour l'évènement de la Course aux Couleurs du Sud.

Les élus sont informés que la MRC a présenté la candidature de la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières et de son maire dans le cadre de la mise en place du Fablab pour le prix de leadership municipal 2023.

ACCEPTATION DES COMPTES

06-08-2023

IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que l'acquittement des comptes à payer d'août 2023 dont les membres du Conseil confirment avoir pris connaissance, soit autorisé.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée Josée Poulin, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés ci-haut.

Josée Poulin

Josée Poulin, Dir. générale et Sec.-trésorière

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

07-08-2023

CONSIDÉRANT QU'en juillet 2023, la brigade incendie a effectué des sorties d'urgence, soit pour des incendies qui se sont avérés de fausses alarmes, ou pour une entraide dans une municipalité voisine;
IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Forgues
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que les pompiers qui se sont rendus sur les lieux de ces différents incendies soient rémunérés.

On précise que les sorties d'urgence qui se sont avérées de fausses alarmes seront facturées à l'usine et que l'entraide sera facturée à la Municipalité.

RAPPORTS DE L'OFFICIER MUNICIPAL ET DE SON ADJOINT

Des copies du rapport mensuel de l'Officier municipal et de l'officier municipal adjoint ont été remises à chacun des membres du Conseil.

RAPPORT DES CONSEILLERS EN CHARGE DE DIFFÉRENTS DOSSIERS

On précise que les bandes de patinoire pour Dekhockey sont commandées.
Le Conseiller Raynald Forgues avise les élus qu'il a remis du bois à l'aire de détente et que le tour des sentiers a été effectué.

CONSTRUCTION LOGEMENTS – CONTRIBUTION MUNICPALE

08-08-2023

CONSIDÉRANT QUE la pénurie aigue de logements que vit en ce moment la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir des logements abordables et de bonne qualité en quantité suffisante afin de permettre la rétention de nos travailleurs;
CONSIDÉRANT l'importance de garder les familles de nos travailleurs chez nous afin de maintenir nos services et la vitalité de notre municipalité;
IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Forgues
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que la municipalité de St-Just-de-Bretenière s'engage à hauteur de 40% de l'aide qui sera attribuée au projet de 20 logements abordables par le Fonds immobilier de solidarité FTQ. Cette contribution prendra la forme d'un don de terrain qui est à notre connaissance exempt de contamination, de branchement de service et de crédit de taxes municipales.

ENGAGEMENT TEMPORAIRE – OFFICIER MUNICIPAL

09-08-2023

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Roger Fortin, Officier municipal est en vacances du 28 août au 13 août 2023;
CONSIDÉRANT QUE l'officier municipal adjoint est blessé et en arrêt de travail pour une durée de deux semaines;
CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Pineault est disponible pour assurer la surveillance de l'eau potable et d'effectuer quelques tâches;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Simon Pelchat ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'engager Monsieur Éric Pineault afin de faire la tournée de l'eau potable à tous les jours et d'effectuer quelques tâches, par exemple l'arrosage des fleurs, répondre à certaines urgences sous les conditions suivantes :

- 25$/heure
- 25$ / jour pour la tournée de l'eau potable le samedi et dimanche
- Utilisation du véhicule de la Municipalité
- Payé comme fournisseur chaque semaine.

RÈGLEMENT DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

10-08-2023

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné par le conseiller Simon Pelchat à la dernière assemblée des élus;
CONSIDÉRANT QU'UNE copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil, au plus tard deux jours juridiques avant la séance au cours;
CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR :Yan Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter le projet de loi relativement au règlement de démolition d'immeuble.

DÉSIGNATION D'UN FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ – INSPECTEUR MUNICIPAL ET ADJOINT

11-08-2023

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la MRC de Montmagny concernant l'utilisation de ressources humaines pour le traitement de divers dossiers, notamment en matière d'urbanisme, d'environnement, etc. ;
CONSIDÉRANT que l'émission des permis à l'égard des règlements d'urbanisme, du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (c. Q-2, r.22) et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (c. Q-2, r.35.2) sont confiées à la MRC de Montmagny dans le cadre de cette entente ;
CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières par résolution avait désigné madame Lili Tanguay à titre d'officier municipal responsable de l'application de la règlementation d'urbanisme et de la règlementation régissant la mise en place des installations septiques et des puits d'alimentation en eau potable ;
CONSIDÉRANT que madame Mélissa Gagné est maintenant principalement affectée à ces fonctions à la MRC de Montmagny ;
EN CONSÉQUENCE :
IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Forgues

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

APPUYÉ PAR : Étienne Fortin ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières désigne désormais, madame Mélissa Gagné inspectrice principale et fonctionnaire désigné, et en son absence mesdames Aminata Ongoiba, Valérie Gagné et Lili Tanguay et Caroline Dumont étant inspectrices en bâtiment, Monsieur Samuel Surprenant, conseiller en urbanisme, à titre d'inspecteur-adjoint et fonctionnaire désigné adjoint chargé, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Juste-de-Bretenières, de l'émission des permis à l'égard des règlements d'urbanisme, du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (c. Q-2, r.22) et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (c. Q-2, r.35.2) à être délivrés sur son territoire ;
- QUE Mme Mélissa Gagné, et en son absence Valérie Gagné, Aminata Ongoiba, Lili Tanguay Caroline Dumont et Samuel Surprenant soient autorisés à appliquer les règlements municipaux sur les animaux et sur les nuisances ;
- QUE Mme Mélissa Gagné, et en son absence Valérie Gagné, Aminata Ongoiba, Lili Tanguay Caroline Dumont et Samuel Surprenant soient autorisés à délivrer des avis et des constats d'infraction pour toute contravention dont ils ont la charge d'application ;
- QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à Mme Mélissa Gagné, Valérie Gagné, Aminata Ongoiba, Lili Tanguay Caroline Dumont et Samuel Surprenant à la MRC de Montmagny de même qu'au directeur adjoint à l'aménagement.

SOIRÉE DES BÉNÉVOLES

12-08-2023

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes travaillent bénévolement pour la Municipalité, notamment au sein du service des loisirs, du service incendie, du Comité Mada, du Club Âge d'or, de la Fabrique, des Amis de l'Entraide, du Conseil d'établissement, des Fermières, de la Coop D'Habitation et du Comité de l'embellissement;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire, comme par les années passées, remercier tout spécialement ces personnes et souligner leur apport indispensable au sein de notre collectivité;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite, par la même occasion, accueillir, présenter ses nouveaux résidants (propriétaires ou locataires) et faciliter leur intégration dans notre milieu;
IL EST PROPOSÉ PAR : Yan Bolduc
APPUYÉ PAR : Simon Pelchat et résolu unanimement qu'en guise de reconnaissance et de remerciement envers ceux et celles qui se sont distingués au sein de notre collectivité par leur dévouement et leur engagement, la Municipalité de Saint-Just leur remette à chacun un certificat cadeau échangeable dans l'un des commerces de la Municipalité lors d'un 5 à 7 où il sera servi un lunch froid sous la formule boîte à lunch.
ÉGALEMENT RÉSOLU QU'un budget soit alloué à l'émission des dits certificats d'une valeur unitaire de 25,00$.

La date de l'évènement sera décidée à une autre séance.
Nous rejoindrons les personnes responsables des différents comités de la Municipalité pour déterminer ces bénévoles. Pour s'assurer de ne pas oublier personne, on convient de soumettre nos listes de bénévoles et nouveaux résidants au Conseiller responsable de ces dossiers, Monsieur Étienne Fortin.

L'ŒUVRE DES TERRAINS DE JEUX – SUIVI SUR LA DEMANDE D'ACCÈS DU GYMNASE

Les élus sont informés que le terrain de jeux n'a pas pu avoir accès au gymnase. Par conséquent la MRC de Montmagny a acheté un chapiteau et les officiers municipaux ont fait l'assemblage.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE
13-08-2023
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

L'ŒUVRE DES TERRAINS DE JEUX – BONUS FIN DE SAISON AUX ANIMATEURS

CONSIDÉRANT QUE le Terrain de jeux se termine le 18 août;
CONSIDÉRANT QUE nous avions déjà discuté au printemps lors de leur engagement la possibilité d'offrir une prime aux animatrices;
CONSIDÉRANT QUE les deux animatrices ont assuré la sécurité et le bien-être des enfants;
IL PROPOSÉ PAR : Raynald Forgues
APPUYÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser 100$ comme bonus de fin de saison à chacune des animatrices du Terrain de jeux.

COMMUNIQUÉ DANS LES JOURNAUX

Il est convenu d'informer les gens de la candidature de la Municipalité au prix de leadership.

VARIA – AIR DE DÉTENTE

On demande que le ménage soit fait à l'air de détente. Bien que les gens croient qu'il y a des excréments de chien, ce sont ceux des outardes.

VARIA – CLASSE MATERNELLE

Un conseiller nous informe qu'il y aurait le nombre nécessaire d'élèves pour ouvrir une classe de maternelle à l'école St-Just. Malgré cela, les élèves de notre Municipalité iront à St-Fabien. Le conseiller prendra plus d'information.

VARIA – CABANE HOT DOG

Il est question de quelques équipements qui pourraient être ajoutés pour le bon fonctionnement de la cabane à hot dog lors des différentes activités. On demande à prévoir un montant au prochain budget à cet effet.

VARIA – BISTREAU D'ÉRABLE

Il est suggéré d'utiliser le crédit d'achat de 500$ au Bistreau d'érable pour l'activité du 5 à 7 pour les bénévoles et les nouveaux arrivants. On se souviendra que la Municipalité avait remis 500 $ dans le cadre du projet participatif.

VARIA – RUE DES MOULINS

On mentionne qu'il y a un nid de poule dans la rue des Moulins.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

14-08-2023 IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Raynald Forgues et résolu unanimement que l'assemblée soit levée à 20 :07 heures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, CE 05ième JOUR DE SEPTEMBRE 2023.

Donald Gilbert, Maire

Josée Poulin, Dir. générale & Sec.-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103